



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

VILLE DE LOURDES

(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille neuf et le jeudi vingt cinq juin, les membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ARTIGANAVE, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre ARTIGANAVE, Sylvain PERETTO, Michel AZOT, Marguerite POUBLANC, Jean-Pierre GARUET, Michel REBOLLO, Pascale MIQUEU, Monique ESTAUN, Julien POQUE, Madeleine SAGOT, Christian MERRIOT, Louissette ROLLAT, Jean-Pierre MENGELLE, Claudie TOURREILLE, Maryse PERES-LABOURDETTE, Philippe AYELA, Patricia LACHAIZE, Marie-Christine CAZAUX, Alain GARROT, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT.

Etaient excusés :

Marie-Henriette CABANNE qui donne procuration à Madeleine SAGOT
Michel CRAUSTE qui donne procuration à Jean-Pierre GARUET
Bernard HEINS qui donne procuration à Jean-Pierre ARTIGANAVE
Denise RANCOULE qui donne procuration à Claudie TOURREILLE
Jean-François ANTON qui donne procuration à Marie-Christine CAZAUX
Emilie MARTY qui donne procuration à Patricia LACHAIZE
Pierre COURADE est excusé
Marie-José MOULET qui donne procuration à Isabelle DUMONTEIT
Josette BOURDEU qui donne procuration à Thierry LAVIT

Secrétaire de séance : Julien POQUE

Le procès-verbal de la séance du douze mai deux mille neuf est adopté.

N° 1a

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2008

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur AZOT, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les Membres du Conseil Municipal, à la majorité et huit voix contre, celles de Marie-José MOULET, Alain GARROT, Josette BOURDEU, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT :

1° - constatent la concordance avec le Compte de Gestion 2008 du Budget Principal de Monsieur le Trésorier et le Compte Administratif établi par Monsieur le Maire,

2° - approuvent :

- a) le Compte de Gestion 2008 du Budget Principal de Monsieur le Trésorier,
- b) le Compte Administratif 2008 du Budget Principal dont les balances sont annexées à la présente délibération,

3° - autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1b

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2008

BUDGET DE L'EAU

Madame TOURREILLE, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les Membres du Conseil Municipal à la majorité et huit voix contre, celles de Marie-José MOULET, Alain GARROT, Josette BOURDEU, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT :

1° - adoptent le rapport présenté,

2° - approuvent :

- a) le Compte de Gestion 2008 du Budget Annexe de l'Eau de Monsieur le Trésorier,
- b) le Compte Administratif 2008 dont la balance est annexée à la présente délibération,

3° - autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1c

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2008

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur MERRIOT, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les Membres du Conseil Municipal à la majorité et huit voix contre, celles de Marie-José MOULET, Alain GARROT, Josette BOURDEU, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT :

1° - adoptent le rapport présenté,

2° - approuvent :

- a) le Compte de Gestion 2008 du Budget Annexe de l'Assainissement de Monsieur le Trésorier,

- b) le Compte Administratif 2008 dont la balance est annexée à la présente délibération,

3° - autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1d

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2008

**BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE
ET DU STATIONNEMENT PUBLIC PAYANT DE SURFACE**

Madame ROLLAT, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les Membres du Conseil Municipal à la majorité et huit voix contre, celles de Marie-José MOULET, Alain GARROT, Josette BOURDEU, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT :

1° - adoptent le rapport présenté,

2° - approuvent :

a - le Compte de Gestion 2008 du Budget Annexe du Parking municipal de la Merlasse et du stationnement public payant de surface de Monsieur le Trésorier,

b - le Compte Administratif 2008 dont la balance est annexée à la présente délibération,

3° - autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1e

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2008

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Madame POUBLANC, Rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les Membres du Conseil Municipal à la majorité et huit voix contre, celles de Marie-José MOULET, Alain GARROT, Josette BOURDEU, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT :

- 1° - constatent la concordance entre le Compte de Gestion dressé par le Comptable de la Commune et le Compte Administratif établi par le Maire,
- 2° - approuvent :
 - a - le Compte de Gestion 2008 du Budget Annexe des Opérations Funéraires de Monsieur le Trésorier,
 - b - le Compte Administratif 2008 dont la balance est annexée à la présente délibération,
- 3° - autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1f

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2008

BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF

Monsieur GARUET, rapporteur

Après avis du Conseil d'Exploitation de la régie autonome du Golf et de la Deuxième Commission, les Membres du Conseil Municipal à la majorité et huit voix contre, celles de Marie-José MOULET, Alain GARROT, Josette BOURDEU, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT :

- 1° - constatent la concordance entre le Compte de Gestion dressé par le Comptable de la Commune et le Compte Administratif établi par le Maire,
- 2° - approuvent :
 - a) le Compte de Gestion 2008 du Budget Annexe du Golf de Monsieur le Trésorier,
 - b) le Compte Administratif 2008 dont la balance est annexée à la présente délibération,
- 3° - autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1g

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2008

BUDGET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Monsieur MENGELLE, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les Membres du Conseil Municipal à la majorité et huit voix contre, celles de Marie-José MOULET, Alain GARROT, Josette BOURDEU, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT :

- 1° - constatent la concordance entre le Compte de Gestion dressé par le Comptable de la Commune et le Compte Administratif établi par le Maire,
- 2° - approuvent :
 - a) le Compte de Gestion 2008 du Budget Annexe des Activités Industrielles de Monsieur le Trésorier,
 - b) le Compte Administratif 2008 dont la balance est annexée à la présente délibération,
- 3° - autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1h

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2008

BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

Monsieur GARUET, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les Membres du Conseil Municipal à la majorité et huit voix contre, celles de Marie-José MOULET, Alain GARROT, Josette BOURDEU, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT :

- 1° - constatent la concordance entre le Compte de Gestion dressé par le Comptable de la Commune et le Compte Administratif établi par le Maire,
- 2° - approuvent :
 - a - le Compte de Gestion 2008 du Budget Annexe de l'Unité fermière multiviandes de Monsieur le Trésorier,
 - b - le Compte Administratif 2008 dont la balance est annexée à la présente délibération,
- 3° - autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1i

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2008

BUDGET DU PIC DU JER

Monsieur AZOT, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les Membres du Conseil Municipal à la majorité et huit voix contre, celles de Marie-José MOULET, Alain GARROT, Josette BOURDEU, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT :

1° - adoptent le rapport présenté,

2° - approuvent le Compte Administratif 2008 dont la balance est annexée à la présente délibération,

3° - valident le Compte de Gestion 2008 du Budget Annexe du Pic du Jer de Monsieur le Trésorier avec l'observation suivante :

Il est noté que les crédits ouverts au Compte de Gestion 2008 à la section d'investissement ne prennent pas en compte la décision budgétaire modificative du 28 novembre 2008 qui ouvrait en dépenses et recettes des crédits pour un montant total de 185 000 Euros.

Ces crédits d'investissement, pour régularisation, seront inscrits à la balance d'entrée du Compte de Gestion 2009.

4° - autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2

BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2008

Mademoiselle LACHAIZE, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les Membres du Conseil Municipal à la majorité et huit voix contre, celles de Marie-José MOULET, Alain GARROT, Josette BOURDEU, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT :

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2008 du Budget Principal et constatant que les résultats comptables font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de4.221.984,63 Euros,

1° - décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

➤ au financement des dépenses d'investissement :

Compte 1068 «réserves», pour 1.085.764,78 Euros,
somme déterminée de la façon suivante :

résultat de clôture Investissement - 1.085.764,78 Euros,

➤ en report à la Section de Fonctionnement du Budget 2009 :

Compte 002 «excédent antérieur reporté», pour.....3.136.219,85 Euros,

2°- décident de reporter à la Section d'Investissement du Budget 2009

Compte 001 "déficit antérieur reporté".....1.085.764,78 Euros.

3° - autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 3

BUDGETS ANNEXES

AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2008

Monsieur AYELA, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les Membres du Conseil Municipal à la majorité et huit voix contre, celles de Marie-José MOULET, Alain GARROT, Josette BOURDEU, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT :

1° - décident d'affecter, ainsi qu'il suit, les résultats d'exploitation de l'exercice 2008 des budgets à caractère industriel ou commercial :

BUDGET DE L'EAU

a) Excédent d'exploitation de	+ 302.606,03 €
b) Résultat de clôture Investissement Déficit	- 55.728,05 €
- restes à réaliser en dépenses	- 7.151,96 €
+ restes à réaliser en recettes...../.....	/.....
solde section d'investissement	- 62.880,01 €

Affectation de l'excédent d'exploitation au financement des dépenses d'investissement pour

:

1°) le besoin de financement établi au 1^{er} janvier 2009.....62.880,01 €

2°) le financement de travaux.....215.000,00 €

soit une affectation au Compte 1068 de.....277.880,01 €

Report du déficit d'investissement à la section d'investissement du Budget Supplémentaire
2009 :

Compte 001 «déficit d'investissement reporté»55.728,05 €

Report de l'excédent d'exploitation à la section d'exploitation du Budget Supplémentaire
2009 :

Compte 002 «excédent d'exploitation reporté ».....24.726,02 €

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

a) Excédent d'exploitation de + 1.153.361,77 €

b) Résultat de clôture Investissement : Déficit.....-1.195.969,69 €

- restes à réaliser en dépenses-2.663.221,00 €

+ restes à réaliser en recettes..... /€

solde section d'investissement-3.859.190,69 €

Affectation de l'excédent d'exploitation au financement des dépenses d'investissement, pour
le montant total de l'excédent :

Compte 1068 «réserves» 1.153.361,77 €

Report du déficit d'investissement à la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2009 :

Compte 001«déficit d'investissement reporté» :.....1.195.969,69 €

BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE ET DU STATIONNEMENT PUBLIC PAYANT DE SURFACE

a) Excédent d'exploitation de + 55.538,18 €

b) Résultat de clôture Investissement Excédent..... + 25.410,00 €

- restes à réaliser en dépenses /

+ restes à réaliser en recettes /

solde section d'investissement + 25.410,00 €

Report de l'excédent d'exploitation à la section d'exploitation du Budget Supplémentaire
2009 :

Compte 002 «excédent d'exploitation reporté ».....55.538,18 €

Report de l'excédent d'investissement à la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2009 :
Compte 001 «excédent d'investissement reporté » 25.410,00 €

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

a) Excédent d'exploitation de + 21.481,91 €
b) Résultat de clôture Investissement + 8.923,13 €

Report de l'excédent d'exploitation à la section d'exploitation du Budget Supplémentaire 2009 :
Compte 002 «excédent d'exploitation reporté » 21.481,91 €.

Report de l'excédent d'investissement à la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2009 :
Compte 001 «excédent d'investissement reporté » 8.923,13 €

BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF

a) Excédent d'exploitation de + 73.070,92 €
b) Résultat de clôture Investissement : Excédent..... + 67.763,29 €
- restes à réaliser en dépenses - 45.240,15 €

solde section d'investissement + 22.523,14 €

Report de l'excédent d'exploitation à la section d'exploitation du Budget Supplémentaire 2009 :
Compte 002 «excédent d'exploitation reporté » 73.070,92 €

Report de l'excédent d'investissement à la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2009 :
Compte 001 «excédent d'investissement reporté » 67.763,29 €

BUDGET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

a) Excédent d'exploitation de + 22.187,75 €
b) Résultat de clôture Investissement : Déficit..... - 592.292,40 €
- restes à réaliser en dépenses - 1.573,00 €
+ restes à réaliser en recettes /€

solde section d'investissement - 593.865,40 €

Affectation de l'excédent d'exploitation au financement des dépenses d'investissement, pour le montant total de l'excédent :

Compte 1068 22.187,75 €

Report du déficit d'investissement à la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2009 :

Compte 001 «déficit d'investissement reporté » 592.292,40 €

BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

a) Excédent d'exploitation + 9.843,69€

b) Résultat de clôture Investissement + 25.878,60 €

- restes à réaliser en dépenses - 20.010,29 €

+ restes à réaliser en recettes /€

solde section d'investissement + 5.868,31 €

Report de l'excédent d'exploitation à la section d'exploitation du Budget Supplémentaire 2009 :

Compte 002 « excédent d'exploitation reporté » 9.843,69 €

Report de l'excédent d'investissement à la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2009 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté » 25.878,60 €

BUDGET DU PIC DU JER

a) Excédent d'exploitation + 144.664,60 €

b) Résultat de clôture Investissement + 37.171,51 €

- restes à réaliser en dépenses - 191.060,00 €

+ restes à réaliser en recettes + 100 000,00 €

solde section d'investissement - 53.888,49 €

Affectation de l'excédent d'exploitation au financement des dépenses d'investissement, pour le montant du besoin de financement :

Compte 1068 53 888,49 €

Report de l'excédent d'investissement à la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2009 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté » 37.171,51 €

Report de l'excédent d'exploitation à la section d'exploitation du Budget Supplémentaire
2009 :
Compte 002 « excédent d'exploitation reporté » 90 776,11 €

2°- autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 4

BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 2009-02

Monsieur AZOT, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité et huit voix contre, celles de Marie-José MOULET, Alain GARROT, Josette BOURDEU, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) effectuent le transfert de crédits suivant :

- 21	21318	33	002229	entretien bâtiments culturels	- 100 000,00 €
- 21	21318	413	002229	entretien bâtiments sportifs	- 100 000,00 €
- 8225000	2151	822	002228	entretien de la voirie	+ 200 000,00 €
- 204	2042	8242	002220	subventions d'équipements	- 35 000,00 €
- 20	2022	0202	002226	frais d'études doc. d'urbanisme	+ 35 000,00 €.

3°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 5

BUDGET DE L'EAU

DECISION MODIFICATIVE 2009-01

Mademoiselle LACHAIZE, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité et huit voix contre, celles de Marie-José MOULET, Alain GARROT, Josette BOURDEU, Anne-Marie BOYER, Thierry LAVIT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Isabelle DUMONTEIT :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) inscrivent en dépenses d'investissement au Compte 23-23151 : installation et matériel techniques, la somme de.....215 000,00 €,

3°) précisent que le financement correspondant a été prévu, au compte 1068, lors de la délibération d'affectation des résultats d'exploitation 2008,

4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 6

ACQUISITIONS ET CESSIONS

BILAN 2008

Madame TOURREILLE, rapporteur

Les membres du Conseil Municipal prennent acte des mutations des droits réels immobiliers réalisées en 2008, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 7

SEM DE L'ACCUEIL : RAPPORT D'ACTIVITE 2008

Monsieur le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité de la SEM de l'Accueil pour l'année 2008, prennent acte du rapport présenté.

N° 8

INTERCOMMUNALITE : SYNDICAT MIXTE DU HAUTACAM – SMDRA : RAPPORTS D'ACTIVITES 2008

Monsieur le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture des rapports d'activités du Syndicat Mixte Du Hautacam et du Syndicat Mixte Pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'ARGELES-GAZOST pour l'année 2008, prennent acte du rapport présenté.

N°9

DELEGATION DE SERVICES PUBLICS : RAPPORTS ANNUELS

Monsieur AZOT, rapporteur

Les membres du Conseil Municipal :

1°) prennent acte des rapports annuels établis par les délégataires pour l'exploitation des services publics ci-après :

- la gestion de l'eau potable,
- l'assainissement,
- les transports urbains,
- les petits trains routiers touristiques,
- le stationnement payant,
- le cinéma municipal,
- le practice du Golf.

N°10

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur PERETTO, rapporteur

Le Conseil Municipal, après avis de la 1ère Commission :

- prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2008.

N°11

ZAC DE LA PLAINE D'ANCLADES
COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2008

Monsieur REBOLLO, rapporteur

Après avis de la 6^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) prennent acte du compte rendu d'activités de l'année 2008 produit par la SEPA, titulaire de la Convention publique d'aménagement de la ZAC de la Plaine d'Anclades.

N°12

GRANDS SITES DE MIDI-PYRENEES : **APPROBATION DU CONTRAT DE VALORISATION** **DU GRAND SITE DE LOURDES**

Monsieur le Maire, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le rapport présenté,
- se prononce favorablement sur les termes du contrat de valorisation du Grand Site de Lourdes, à intervenir entre la Région Midi-Pyrénées, le Département des Hautes-Pyrénées, le Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves, l'Office de Tourisme de Lourdes et la Commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que toutes pièces utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.
- précise que chaque projet d'investissement établi en référence au contrat de valorisation du Grand Site de Lourdes fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal qui en approuvera le plan de financement.

N°13

ASSOCIATION LOURDES DEVELOPPEMENT **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Madame TOURREILLE, rapporteur

Après avis de sa 2^{ème} Commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le rapport présenté,
- décide d'attribuer à l'association Lourdes Développement, au titre de l'année 2009, une subvention de 15.000 €,
- précise que les crédits correspondants figurent au budget de la Ville, chapitre 65-6574-901- 0 02 220.

N° 14

EMBARCADERE DU LAC DE LOURDES : REMISE EN LOCATION DU RESTAURANT **ET DE SES DEPENDANCES APRES RESTRUCTURATION :** **AVIS D'APPEL A CANDIDATURES**

Monsieur PERETTO, rapporteur

Après avis de la 1^{ère}, 2^{ème} et 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal,

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) adoptent le cahier des charges locatif du site de l'embarcadère du Lac de Lourdes qui prévoit la conclusion d'un bail commercial, d'une durée de quinze années entières et consécutives créateur d'un fonds de commerce au profit du locataire et comprenant une licence de débit de boissons de quatrième catégorie,

3°) approuvent l'avis d'appel à candidatures qui sera lancé pour cette opération,

4°) la présente délibération annule et remplace celle en date du 2 mars 2007.

N° 15

SPORTS : AFFECTATION DE CREDITS DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2009-03

Monsieur MENGELLE, rapporteur

Après avis de la 5^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

étant précisé que Madame Claudie TOURREILLE, membre du Conseil Municipal qui fait partie du bureau du Ski Club Lourdais ne débattrà pas et ne prendra pas part au vote la concernant :

1°) – adoptent le rapport présenté,

2°) – accordent des subventions exceptionnelles au Ski Club Lourdais, au Karaté Club, au Volley Ball lourdais, au Lourdes Hautacam et à l'association Festovalies en Bigorre comme indiqué ci-dessus,

3°) – décident d'effectuer un virement de crédits d'un montant de 3.070 € du compte 011-6188-401-002220 au compte 65-6574-401-440110,

4°) – autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 16

ASSOCIATION CARTAPLUS :

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Madame ESTAUN, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident d'allouer à l'association Cartaplus, la subvention municipale de 7 000 euros prévue au bénéfice du Comité d'Animation du Commerce Lourdais par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2009,

3°) précisent que les crédits sont ouverts au Budget Primitif 2009 – Compte 65-6574-921,

4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 17

GOLF MUNICIPAL – GESTION DELEGUEE DU PRACTICE
CHOIX DE L'EXPLOITANT

Mademoiselle LACHAIZE, rapporteur

Après avis du Conseil d'exploitation de la Régie du golf et de la 2^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) se prononcent favorablement sur le choix de Monsieur Cédric GAYRAUD pour exploiter le practice du golf pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2011,
- 3°) approuvent la convention à intervenir avec ce candidat et autorisent Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

N° 18

AMENAGEMENT URBAIN AVENUE FRANCIS LAGARDERE
PASSAGE DES FONTAINES ET IMPASSE MAURICE DEZES
MARCHE N° 2008-085 - LOT N° 1 – VOIRIE :
AVENANT N° 1

Madame CAZAUX, rapporteur

Après avis de la 1^{ème} Commission et de la Commission d'Appel d'Offres pour l'avenant concerné, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le principe de l'avenant avec le groupement COLAS SUD-OUEST/SACER ATLANTIQUE pour l'exécution de cette prestation supplémentaire pour un montant de 66 740,63 € HT (79 821,79 € TTC) portant le montant initial du marché à 400 321,13 € HT (478 784,07 € TTC).
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant et à prendre toutes les mesures pour son exécution.

N° 19

RESTRUCTURATION DE LA HALLE DE LOURDES ET CREATION D'UNE
MEDIATHEQUE - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – MARCHE N° 2003-53 :
AVENANT N° 2

Monsieur AZOT, rapporteur

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la 2^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le principe de l'avenant avec le groupement composé des Cabinets AJL Architecture et Urbanisme-LECCIA, Pyrénées Etudes Ingenierie, SETES et Atelier 14, titulaires du marché,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant et à prendre toutes les mesures pour son exécution.

N° 20

PROGRAMME D'INTERET GENERAL AIDES DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Monsieur REBOLLO, rapporteur

Après avis de la 6^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) sollicitent la Région Midi-Pyrénées pour la mise en œuvre des aides complémentaires forfaitaires aux éco-primes accordées par l'ANAH,
- 4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

N° 21

CIMETIERE DU BON PASTEUR – NOUVELLE TRANCHE DE CAVEAUX : PRIX DE VENTE

Madame POUBLANC, rapporteur

Après avis des 2^{ème} et 3^{ème} Commissions, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) fixent ainsi qu'il suit le prix de vente des nouveaux caveaux au cimetière du Bon Pasteur :
 Caveau 6 places : 1 839,46 € HT, soit 2 200,00 € TTC.

Ce prix fera l'objet d'une révision triennale. La première révision s'effectuera à la date du 1^{er} avril 2012 en fonction de la dernière valeur connue de l'indice des prix à la construction (publication de l'indice du 3^{ème} trimestre connue au mois de janvier de l'année précédente),

3°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 22

PELERINAGE DES GENS DU VOYAGE
TERRAIN DU PETIT COUVENT

INDEMNITES DU FERMIER

Monsieur AZOT, rapporteur

Après avis de la Deuxième Commission, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident de verser une indemnité à Monsieur Marcel ABADIE, exploitant agricole du terrain du Petit Couvent pour l'accueil des gens du voyage,
- 3°) précisent que l'indemnité s'élèvera à 8 500 € ; un acompte de 4 500 € sera payé au mois de juillet de l'exercice en cours et le solde de 4 000 € le sera courant de la 1^{ère} quinzaine de septembre,
- 4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 23

HAUT DEBIT :
INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS
AU PIC DU JER ET AUX ATELIERS MUNICIPAUX :
CONVENTION VILLE DE LOURDES / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BATSURGUERE

Monsieur MENGELLE, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) adoptent les termes de la convention à intervenir entre la Ville de LOURDES et la Communauté de Communes de Batsurguère,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte découlant des présentes.

N° 24

LOGEMENTS DE FONCTION COMMUNAUX

Madame ROLLAT, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,

2°) fixent comme indiqué ci-dessus la liste des emplois pour lesquels sera attribué un logement de fonction par nécessité absolue de service.

N° 25

PERSONNEL : MEDIATEURS

Monsieur POQUE, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) approuvent le rapport présenté,
- 2) décident la création de 2 emplois de médiateurs contractuels dans les conditions ci-dessus indiquées,
- 3) autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.
- 4) Indiquent que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.

N° 26

DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU

Monsieur le Maire, rapporteur